

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

Date 03.06.2025
Lieu Aula du CO de la région de Morat, Wilerweg 53, 3280 Morat
Début 19h35 Fin 20h10

Délégués présents	Selon la liste de présence	8 délégués	à partir de 19h40	9 délégués
	Total des voix	48 voix		49 voix
	Majorité simple	25 voix		25 voix
Comité	Colopi Carlo, Morat (sous-région 4) Hug Markus, Montilier (sous-région 3) Jendly Fabian, Ried près Chiètres (sous-région 7)			
Visiteurs	Kohler Daniel, Münchenwiler (sous-région 6) Bönzli Jörg, Chiètres, Commission financière (et délégué) Hofstetter Schütz Carola, Morat, Commission financière Jaberg Peter, président de la Commission de construction			
Excusés	Kaltenrieder Marc, administration des finances de la commune de Chiètres Auderset Beat, Ulmiz (délégué) Bosshard Daniel, Kallnach (délégué) Erhart Ralph, Mont-Vully (comité, sous-région 1) Fankhauser Peter, Meyriez (délégué) Gurtner Manfred, Wileroltigen (délégué) Hediger Markus, Greng (délégué) Lobsiger Andreas, Montilier (délégué) Mauron Thierry, Courgevaux (comité, sous-région 5) Employés de la STEP Région de Chiètres Employés de la STEP Région de Morat Tschachtli Adrian, Chiètres (comité, sous-région 2) Wieland Christoph, Préfet du district du Lac			
Présidence	Schneider Schüttel Ursula, Morat, Présidente			
Procès-verbal	Sommer Silvia, Morat, secrétaire			
Presse	Bahrampour Omid, Murtenbieter, Anzeiger Kerzers, FN			

La Présidente Ursula Schneider Schüttel souhaite la bienvenue aux participants à la première Assemblée ordinaire des délégués 2025. Elle salue en particulier Marc Kaltenrieder (responsable de la comptabilité, administration des finances de la commune de Chiètres) et les représentants des médias. Les communes de Greng, Kallnach, Merlach, Montilier, Ulmiz et Wileroltigen ont excusé l'absence de leurs délégués.

Les délégués ont bien reçu la convocation et l'ordre du jour et aucune objection n'est formulée. La liste des points à l'ordre du jour a été publiée dans la Feuille officielle du canton de Fribourg et dans l'organe de publication officiel du canton de Berne.

La Présidente ouvre officiellement l'Assemblée des délégués. Daniel Stooss, Ferenbalm, est proposé comme scrutateur de l'Assemblée. Les délégués sont d'accord avec cette désignation.

ORDRE DU JOUR

1) Procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire des délégués du 27 mars 2025 – Approbation
Le procès-verbal (versions allemande et française) est accepté à l'unanimité.



2) Rapport annuel 2024 – Approbation

Les délégués ont reçu le rapport annuel avec l'invitation du 13.05.2025.

Le projet de construction se déroule selon les plans et la Présidente remercie toutes les personnes impliquées pour leur engagement et pour l'avancement du projet.

Elle évoque les films qui seront diffusés chaque semaine et qui donneront un aperçu intéressant sur la progression du chantier. Le lien se trouve sur le site internet de la STEP Seeland Sud (www.araseelandsued.ch).

Les réflexions sur la nouvelle organisation future de l'Association de la STEP ainsi que la dissolution des Associations existantes représentent un grand défi et beaucoup de travail. Un groupe de travail spécifique se penche sur ces questions. Il refléchit en particulier à la future structure d'exploitation. Il y a un certain temps déjà, les collaborateurs et collaboratrices de la STEP Région de Morat et de la STEP Région de Chiètres ont reçu l'assurance qu'ils continueront de travailler pour la STEP Seeland Sud. Cependant, en raison des modifications techniques apportées à l'infrastructure de la STEP, on ne sait pas encore exactement combien de collaborateurs seront nécessaires.

Harald Wild, délégué de la commune de Gurbrü, rejoint l'Assemblée à 19h40. Le décompte des voix est donc désormais le suivant :

Délégués présents	→ 9 délégués
Total des voix	→ 49 voix
Majorité simple	→ 25 voix

Harald Wild précise qu'actuellement, deux agents d'exploitation sont employés par la STEP Région de Chiètres. L'un d'entre eux va probablement prendre sa retraite, et l'autre ira travailler à la STEP Seeland Sud. La Présidente confirme que l'Association de la STEP Seeland Sud est bien consciente qu'il n'y aura pas beaucoup de collaborateurs de la STEP Région de Chiètres qui passeront à la nouvelle Association. Les deux collaborateurs actuels n'ont pas de formation d'agent d'exploitation. Pour remplir les exigences légales, Heinz Huser, le chef d'exploitation de la STEP Région de Morat, a donc aussi repris la responsabilité de l'exploitation de la STEP Région de Chiètres.

Harald Wild souligne que l'Association de la STEP Région de Chiètres est très satisfaite de cette solution.

Le rapport annuel ne fait l'objet d'aucune remarque et Ursula Schneider Schüttel le soumet au vote.

Vote : Rapport annuel 2024

Les délégués approuvent à l'unanimité le rapport annuel 2024.

3) Boucllement des comptes 2024

Les délégués ont reçu par écrit les documents relatifs au boucllement des comptes 2024 (intégrés dans le rapport annuel) ainsi que le commentaire.

Ursula Schneider Schüttel présente le boucllement des comptes.

3.1. Compte de résultats

Les dépenses se sont élevées au total à CHF 807'921.33, soit en dessous du budget (total : CHF 996'000.00).

Ursula Schneider Schüttel remercie Peter Jaberg, le président de la Commission de construction, pour son grand travail et souligne l'importance de son expertise technique pour le projet de construction.

Commentaire sur le compte de résultats :

• Commentaire général

La construction de la nouvelle STEP Seeland Sud sur le site de l'ancienne STEP Région de Morat a pu débuter en juin 2023. De manière générale, il est difficile d'évaluer à l'avance les dépenses pour les postes du budget liés à l'avancement des travaux.

- **Compte 3000.00 / Séances du comité**
Compte 3000.01 / Séances de la Commission de construction
Compte 3000.02 / Séances de la Direction générale du projet
Justification du montant inférieur au budget : les séances ont été très efficaces, ce qui a permis de renoncer à quelques séances agendées. De plus, les séances ont parfois duré moins longtemps que prévu, et les coûts ont aussi été inférieurs pour les groupes de travail.
- **Compte 3111.00 / Achat de machines et d'équipements**
Ce compte comprend les acquisitions imprévues dans le cadre du projet global, qui ne peuvent pas être comptabilisées dans les investissements.
Aucun coût n'a été généré.
- **Compte 3130.00 / Comptabilité et révision**
Dans ce compte sont inclus les frais d'honoraires pour la révision et pour la gestion externe de la comptabilité.
Justification du montant inférieur au budget : le temps nécessaire pour ces travaux a été moins important que prévu.
- **Compte 3130.01 / Études, projets, honoraires de tiers**
Ce compte comprend différents examens imprévus (oppositions, analyses, etc.), qui ne peuvent pas être comptabilisés dans les investissements.
Aucun coût n'a été généré.
- **Compte 3130.03 / Frais bancaires prêt**
Il n'y a pas eu de frais bancaires sur les prêts. Ce compte ne figurera plus au budget 2026.
- **Compte 3130.04 / Frais de traduction**
Ce compte comprend les frais d'honoraires pour les traductions en français.
Justification du montant inférieur au budget : le nombre de textes à traduire a été inférieur aux prévisions.
- **Compte 3130.05 / Communication**
Sont inclus dans ce compte les travaux de mise en œuvre du concept de communication pendant la phase de construction (mandat de l'expert en communication, tournage du film sur l'avancement des travaux).
Justification du montant inférieur au budget : pas eu besoin de prendre des mesures importantes en matière de communication.
- **Compte 3130.06 / Indemnisation du président de la Commission de construction**
Ce compte comprend les coûts des travaux du président de la Commission de construction.
Justification du dépassement de budget :
Depuis le début de la construction à Montilier, ces coûts n'ont pas cessé d'augmenter, ce qui a entraîné un dépassement en 2024.
Pour cette raison, le comité a décidé, lors de sa séance du 04.12.2024, d'approuver un crédit additionnel d'un montant de CHF 20'000.00 (portant ainsi le budget 2024 à CHF 100'000.00).
- **Compte 3199.00 / Autres frais d'exploitation**
Sont inclus dans ce compte les coûts de l'organisation des Assemblées des délégués, le repas annuel du comité et de la Commission de construction, les boissons consommées dans la salle de séance, etc. ainsi qu'un montant en réserve pour les imprévus.
Justification du montant inférieur au budget : il n'y a pas eu de frais imprévus.
- **Compte 3300.00 / Amortissements planifiés**
Ce compte comprend l'amortissement du bâtiment de Cibolini.
Le coût effectif est inférieur au budget.
- **Compte 3401.00 / Intérêts des engagements**
Dans ce compte sont compris les intérêts sur le prêt pour le crédit de construction, dont le montant augmente.
Justification du montant inférieur au budget : on a dû demander moins de prêts que prévu (voir aussi le compte d'investissements). En outre, ces prêts ont pu être conclus à des taux plus bas. Conséquence : les coûts pour les intérêts ont été inférieurs aux prévisions.
- **Compte 4632.01 / Remboursement (-) et demande supplémentaire (+) aux communes**
Voir la liste de la répartition par commune membre sur la base de la clé de répartition.
(Total remboursement: CHF 188'712.37 hors TVA)

Au bilan, le total des actifs et des passifs atteint CHF 28'385'617.12.

Au nom du Conseil communal de Morat, Julia Senti prend la parole pour remercier le comité et la Commission de construction pour le travail accompli. Le Conseil communal a quelques questions sur les points suivants :

- Excédent de dépenses pour l'indemnité du président de la Commission de construction : à quoi cet excédent est-il dû et comment cette indemnité va-t-elle évoluer pendant l'année en cours ?
- Financement du projet de construction : l'Association doit-elle continuer de s'autofinancer ou bien serait-il préférable de prévoir un financement par les communes ? Au vu des coûts liés aux intérêts, on peut se demander si les grandes communes membres ne pourraient pas obtenir des conditions de financement plus avantageuses que l'Association.

La Présidente prend position comme suit, concernant la seconde question :

Après la création de l'Association de la STEP Seeland Sud en mai 2016, on a assez vite souhaité que l'Association se finance elle-même. Les modifications nécessaires des statuts ont été alors mises en route. Le processus actuel pour les emprunts prévoit de demander au besoin des offres à différents instituts financiers ; on choisit toujours celui qui propose le taux le plus bas. Les emprunts prennent la place du crédit de construction, dont le taux d'intérêt est plus élevé, c'est-à-dire que les coûts liés aux intérêts peuvent être durablement optimisés grâce aux emprunts. Les communes membres n'ont pas été sollicitées jusqu'à présent pour les emprunts ; si les communes sont intéressées, on peut examiner la question à leur demande. Mais il faut tenir compte du fait que les délais pour les offres sont très courts. En outre, rappelons qu'avant le premier emprunt, on a analysé la situation pour définir le processus le plus approprié. On peut aussi penser qu'une association de communes en tant que telle obtient de bonnes conditions financières. Il est difficile de dire quelle serait la différence si c'est une seule commune qui contracte un emprunt. Cela dépendrait probablement aussi de la situation financière de la commune en question.

Interrogé, Marc Kaltenreider ajoute que des emprunts pourraient sans problème être offerts par les communes. Cependant, les délais pour l'adjudication sont très courts.

Julia Senti relève en conclusion qu'en la matière, le plus raisonnable est que les décisions soient prises par le comité de la STEP.

Peter Jaberg justifie ensuite l'indemnité du président de la Commission de construction, en donnant une vue d'ensemble de ses nombreuses activités : séances spéciales (par exemple société SELFRAG), séances de la Commission de construction et de la Direction générale du projet, suivi et négociations à propos des droits de conduite, négociations sur les honoraires avec le planificateur général, examen des variantes d'entreprise, contrôle des factures, interlocuteur principal du planificateur général, divers dossiers en lien avec les assurances, contact avec des revues spécialisées, etc.

Le cahier des charges actuel du président de la Commission de construction n'est plus à jour, en raison des adaptations du projet ; de plus, il a repris la majeure partie des tâches initialement prévues pour l'accompagnement du maître d'ouvrage.

En conclusion, Peter Jaberg souligne qu'il fait toujours attention à ne réaliser que les travaux strictement nécessaires ; finalement, cela coûte aussi moins cher à la STEP, car il demande un tarif horaire de CHF 130.00, alors que le planificateur général travaille au tarif horaire de CHF 142.00

Il n'y a pas d'autres questions à clarifier concernant les comptes ou le bilan.

3.2. Compte d'investissement

Il est fait référence au commentaire écrit :

- **Commentaire général**

En raison du financement autonome décidé, les communes membres ne doivent pas contribuer aux investissements 2024. Les engagements respectifs des communes en lien avec le crédit bancaire sont indiqués en annexe des comptes annuels.

- **Compte INV00001 / Planificateur général**

C'est en août 2023 qu'on a estimé les coûts pour le budget 2024. Ces coûts, qui étaient basés sur le contrat de 2017, étaient trop bas. Dans le courant de 2024, les honoraires du planificateur

général ont été adaptés, après des discussions longues et complexes. Comme les prestations de planification avaient pour la plupart déjà été effectuées, elles ont été facturées et chargées au compte INV00001. De ce fait, le total des factures a fortement dépassé le budget. De plus, on a procédé à diverses adaptations et extensions du projet, qui ont aussi pesé sur les comptes 2024. Enfin, des prestations de planification ont été réalisées pour l'installation photovoltaïque ainsi que pour l'alimentation électrique de secours, deux volets qui ne figuraient pas au budget. Ces coûts ont été mis à la charge des comptes 2024.

Explication de l'écart de CHF 1'523'621.-- par rapport au budget :

Adaptation du contrat du planificateur général en mai 2024 :

- Honoraires pour adaptations et extensions du projet	CHF 1'090'000.--
- Honoraires pour prestations suppl. déjà effectuées	CHF 284'000.--
Diverses modifications du projet	CHF 106'000.--
Planification installation photovoltaïque	CHF 23'000.--
Planific. inst. électrique de secours et demande permis construire	CHF 26'000.--
Total des coûts non budgétés	CHF 1'529'000.--

(précision : ces coûts font partie intégrante de la demande de crédits additionnels présentée à l'Assemblée extraordinaire des délégués du 27.03.2025)

• **Compte INV00003 / Project de construction**

On est resté nettement en dessous du budget, du fait que la conduite de transport de Chiètres à Montilier n'a pas pu être réalisée comme prévu, car le projet a dû être adapté dans le secteur du passage à niveau. Cette adaptation a dû faire l'objet d'une procédure ordinaire. Le permis de construire a été octroyé à fin février 2025.

• **INV00009 / Droits de mutation - achat immeuble Cibolini**

Émoluments pour l'inscription au registre foncier (Service cantonal des finances) et frais de notaire pour le règlement des droits de mutation.

Aucune question n'est posée par les délégués.

Carola Hofstetter Schütz, membre de la Commission financière, et Daniel Kohler, membre du comité, rejoignent la réunion.

3.3. Rapport de révision et rapport de la Commission financière

Le rapport de révision (daté du 01.03.2025; intégré au rapport annuel 2024) et le rapport de la Commission financière (daté du 02.04.2025) ont été envoyés aux délégués avec l'invitation du 13.05.2025.

Rapport de révision

La révision a été effectuée par l'entreprise ROD Treuhand AG à Urtenen-Schönbühl. Une discussion finale sur ses résultats a également eu lieu.

L'organe de révision recommande d'approuver les comptes annuels.

La présence du système de contrôle interne (SCI) est attestée pour la première fois.

Rapport de la Commission financière (CoFin)

La CoFin recommande dans son rapport d'approuver les comptes 2024.

Jörg Bönzli, membre de la CoFin et délégué, précise que la CoFin n'a pas d'autres remarques à ajouter.

Pour sa part, la Présidente relève que, en plus de Jörg Bönzli, la CoFin est aussi représentée à l'Assemblée par Carola Hofstetter Schütz. En revanche, Andreas Lobsiger s'est excusé.

Personne n'ayant demandé la parole, l'Assemblée prend acte du rapport de révision et du rapport de la Commission des finances.

3.4. Approbation du bouclage des comptes de résultats et d'investissement

En l'absence de questions, Ursula Schneider Schüttel passe au vote.

Vote : Compte de résultats 2024

Les délégués approuvent à l'unanimité le compte de résultats 2024, qui affiche un total des dépenses de CHF 807'921.33.

Lorsque la question est posée, aucun délégué ne demande un vote séparé sur les différents postes d'investissements.

Vote : Compte d'investissement 2024

Les comptes d'investissement suivants sont approuvés de manière globale et à l'unanimité par les délégués :

INV00001 Planificateur général STEP Seeland Sud	Total: CHF 2'073'621.09
INV00002 Planificateur général, prestations supplémentaires	Total: CHF 50'464.34
INV00003 Projet de construction	Total: CHF 9'355'610.09
INV00009 Droits de mutation - achat immeuble Cibolini	Total: CHF 8'044.89

Le bouclage des comptes 2024 est ainsi approuvé ; décharge est donnée au comité et au comptable.

4) Orientations

4.1. Examen du coût d'exploitation de la future STEP

Des premières analyses ont été effectuées entretemps concernant les coûts d'exploitation de la future infrastructure de la STEP. Les données du plan financier actuel ont été examinées et il s'est avéré qu'elles constituent une bonne base de départ ; toutefois certains points devront encore être approfondis (par exemple les coûts de personnel). Le comité aura encore l'occasion d'y revenir en détail lors de ses prochaines séances. L'objectif est que le plan financier soit adapté de telle sorte que les communes membres puissent adapter leurs taxes si nécessaire. Des adaptations des règlements sur les taxes impliquent en effet un processus complexe et doivent aussi être présentées au Surveillant des prix.

Hans Richard, délégué de Münchenwiler, demande s'il est possible de faire une comparaison des coûts entre les deux STEP actuelles et la nouvelle STEP.

La Présidente lui répond que certains aspects ne sont pas encore clairs pour la nouvelle exploitation de la STEP. Ainsi, on utilisera des techniques nouvelles pour lesquelles on n'a pas d'expérience en matière de coûts. En revanche, certains montants ne seront plus nécessaires, comme par exemple les contributions pour l'élimination des micropolluants. Il y a quand même un certain lien avec les deux STEP actuelles ; de même, le plan financier actuel de la STEP Seeland Sud sert de base pour les examens complémentaires.

4.2. Informations sur le projet de construction

Peter Jaberg informe sur les points suivants :

- De manière générale, la qualité correspond aux exigences.
- Pour la station de relevage, il y a eu des problèmes quand on a installé les pompes à vis. C'est pourquoi on a dû attendre un peu pour la réception des travaux.
- La situation des coûts est pour le moment sous contrôle pour le projet.
- La conduite de transport est déjà construite aux deux tiers. Un des derniers tronçons à construire pose cependant problème. Une variante d'entreprise sera mise en œuvre dans ce cas particulier : au lieu de creuser une tranchée ouverte, on aura recours au procédé du microtunnelage. Comme chaque système, ce procédé présente lui aussi certains risques, raison pour laquelle on a procédé à une analyse très fine des risques. Du point de vue des coûts, le microtunnelage est équivalent à la variante initialement prévue.



Lors de sa dernière séance, la Commission de construction a décidé à l'unanimité d'utiliser le procédé du microtunnelage.

5) Divers

Pas de divers.

La parole n'est plus demandée et la Présidente clôture l'Assemblée des délégués à 20h10. Elle remercie les délégués de leur participation. Toutes les personnes présentes sont invitées à un apéritif au nom de l'Association de la STEP Seeland Sud.

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR
L'ÉPURATION DES EAUX USÉES
SEELAND SUD

La Présidente
Ursula Schneider Schüttel

La Secrétaire
Silvia Sommer